





PROCÈS-VERBAL N° 16

Réunions du Bureau Exécutif: Mardi 01 février 2022

À: 19h00

Présidence : M. Karim ABED

Présents: MM. Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Olivier GONCALVES, Vincent

PACE, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO

Excusé(s): M. Jérôme CASCALES

Assiste(nt) à la séance : M. Maxime APRUZZESE CTRA

MODALITES DE RECOURS

- 1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.** Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 11.01.2022 (PV 15) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Cette présente réunion sous la Présidence de Karim ABED s'est déroulée en visioconférence.

POINTS ABORDES

INFORMATIONS DTA

Le Bureau Exécutif de la CRA a, dans la cadre des demandes de la DTA, abordé les 3 points suivants :

- Participation de 2 Arbitres de Ligue R1FU au stage Interligues FUTSAL du 15 au 17.04.
- Participation de 4 Centraux, 2 Assistants et 1 Féminine au Stage Interligues du 01 au 03.04 organisé sur notre Ligue
- Détections U16G et U15F, la CRA désignera 6 Jeunes Arbitres pour les 16 et 17.02 sur le ou les sites retenus par la Ligue.

Dans le cadre des 32èmes de finale de la Coupe de France Futsal, la DTA a demandé aux CRA de désigner des Arbitres de Ligue Futsal sur des matchs hors de leur ligue.

La CRA désignera en tant qu'Assistant, 3 Arbitres de Ligue Futsal et qui accompagneront 3 Arbitres Fédéraux de notre Ligue.

POINT SUR LES DESIGNATIONS :

Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN et Fabrice POREE font un point général en regard des changements en lien avec la situation sanitaire.

Sur le mois de Janvier, 30 matchs en moyenne par semaine ont été reportés dans les championnats régionaux et nationaux en raison de la pandémie et en parallèle 10 Arbitres présentent un test positif. Conséquence, cela entraine une multitude de suppression et de réaffectation de désignations.

La CRA se voit donc dans l'obligation de désigner, pour la journée des 05-06.02, sur les championnats N2 et N3, des Arbitres de Ligue R2 avec la programmation du rassemblement des arbitres promotionnels (report des cours du 08.01.2022).

EXAMEN DES CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE DU SAMEDI 05.02.2022:

La CRA ayant reçu les dossiers des candidats Arbitres de Ligue transmis par les Présidents de CDA, confirme, après avoir examiné et validé 3 demandes de dérogation, que 36 candidats seront présents à l'examen d'Arbitre de Ligue Foot et Futsal pour la saison 2021/2022 ce samedi 05. 02 pour subir à la fois les tests physiques (éliminatoires si non réussite) et les tests techniques (questionnaire = 60 minutes et rapport = 45 minutes).

Le Bureau Exécutif de la CRA a, selon les horaires retenus pour ces épreuves, en fonction du temps de déplacement des candidats depuis leur District vers les sites de l'examen et de la situation sanitaire, décidé du programme suivant :

- Lieux de l'examen = STADE DE VELAUX (épreuve physique) et LIGUE (épreuves techniques)
- Tests physiques à 10h00
- Repas sur place à 12h00
- Tests techniques à 14h00

Les candidats seront libérés le 05.02 à 16h00.

TESTS PHYSIQUES OBLIGATOIRES POUR LES ARBITRES DE LIGUE BLESSES DEPUIS LE DEBUT DE SAISON :

Le Bureau Exécutif de la CRA ayant décidé, du fait de la situation liée à la COVID-19 de reporter la date limite de réalisation des épreuves physiques sur la saison en cours par les Arbitres de Ligue (Règlement Intérieur Article 22 Alinéa C Paragraphe D) du 31.01 au 05.02.2022,

Seront présents ce samedi 05.02.2022 au STADE DE VELAUX à 09h30

- 1 Arbitre de Ligue pour la session de rattrapage suite à son échec le 21.08.021.
- 3 Arbitres de Ligue pour leur première session (raisons médicales ou administratives)

5 Arbitres de Ligue ne pourront valider ces tests du fait de leur arrêt médical.

Plusieurs membres de la CRA seront présents sur place.

POINT ADMINISTRATIF:

Noël RIFFAUD aborde les points suivants :

- Effectif Arbitres de Ligue Candidats et Futsal Ligue au 01.02.2022 = 163 Arbitres
- Situation au 01.02.2022 quant à la réalisation des épreuves pratiques :
 - o pour les candidats JAL (2020/2021) = 5 restent à effectuer
 - o pour les candidates Féminines (2019/2020) = 1 seule

Auditions d'Arbitres de Ligue convoqués par la CRA et ayant demandé à être reçus par la CRA :

La CRA a prévu ces auditions pour le jeudi 03.02.2022 de 18h30 à 19h30 en visioconférence.

DECISIONS CRA

<u>DECISION 35 – 01.02.2022 – Résultats des Examens des candidates Arbitres de Ligue aux épreuves</u> pratiques d'admission 2019/2020 sur la saison 2021/2022 pour la catégorie R1F :

En application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur, suite aux deux épreuves pratiques d'admission prévues et réalisées depuis le début de la saison par 2 Candidates Arbitres de Ligue Féminines Séniores, au vu des résultats transmis par le pôle Observations, le Bureau Exécutif de la CRA a validé les résultats des examens de la saison 2019/2020 du fait de leur report en raison de la crise sanitaire.

Pour la catégorie Candidate Arbitre de Ligue R1F

Le Bureau Exécutif de la CRA déclare Admises au Titre d'Arbitre de Ligue R1F, les Arbitres de Ligue Féminines suivantes classées par ordre alphabétique :

- SALEMME Marion
- TAWA NANA Marie-Noëlle

Ces Décisions CRA seront définitives sous réserve de leur nomination par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

Ces informations sont transmises aux Présidents de CDA concernés.

DECISION 36 - 01.02.2022 - Validation des Promotions Accélérées de la saison 2021/2022 :

La CRA a étudié les dossiers de deux Jeunes Arbitres de Ligue sur leurs affectations pour la saison 2021/2022.

En application de l'Article 33 de son Règlement Intérieur, dans le cadre de la politique de détection et de promotion accélérée, sur proposition des pôles observation- formation et après analyses des rapports d'observation effectués sur les matchs de R2,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de valider ainsi ces promotions accélérées pour la saison 2021/2022.

Le Bureau Exécutif de la CRA nomme, à compter du 01.02.2022, les 2 Jeunes Arbitres de la Fédération 1° Année de notre Ligue, au titre de R1 Promotionnel [R1P], à savoir :

- Bilel MERZOUG
- Emmanuel SEVA

Ces Arbitres de Ligue seront désignables sur les rencontres du championnat de R1.

Les Arbitres de Ligue ainsi promus en cours de saison ne pourront pas être rétrogradés à l'issue de leurs promotions, sauf s'ils contreviennent à l'éthique.

Ces Décisions CRA seront définitives sous réserve de validation par le Comité de Direction de Ligue lors de sa prochaine réunion.

Ces décisions seront transmises aux Présidents de CDA.

<u>DECISION 37 – 01.02.2022 – Validation pour la programmation d'observations spécifiques dans le</u> cadre de la Promotion Accélérée pour la saison 2021/2022 :

La CRA ayant reçu plusieurs signalements d'observateurs, a étudié les dossiers de ces trois Jeunes Arbitres de Ligue.

En application de l'Article 33 de son Règlement Intérieur, dans le cadre de la politique de détection et de promotion accélérée, sur proposition des pôles observation- formation et après analyses des rapports d'observation effectués sur les matchs de leurs catégories,

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé la programmation des observations spécifiques pour les Jeunes Arbitres de Ligue suivants :

- Solayman AOUSAY
- Yacin BIRROU
- Yassine MERZOUG

L'observateur désigné par la CRA est : Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN

La CRA prendra les dispositions pour leurs observations, l'avis des observateurs et leurs rapports permettant de valider, s'ils ont toutes les capacités pour évoluer au niveau supérieur.

Ces décisions seront transmises aux Présidents de CDA.

<u>DECISION 38 – 01.02.2022 – Intégration d'un JAL Yassine MERZOUG au sein du Pôle Promotionnel pour la saison 2021/2022 :</u>

Sur proposition du pôle Promotionnel, La CRA a étudié le dossier de ce Jeune Arbitre de Ligue classé JAL1R.

En application de l'Article 35 bis de son Règlement Intérieur, dans le cadre de la politique de détection,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de valider son intégration au Pôle Promotionnel pour suivre le cursus Ligue Statut R1P afin de pouvoir, à l'issue du cycle et en fonction de ses résultats, se diriger vers une potentielle candidature fédérale de F4.

Le Bureau Exécutif de la CRA valide la participation à compter du 05.02.2022, du Jeune Arbitre Ligue JAL1R,

Yassine MERZOUG

Cette décision sera transmise à son Président de CDA.

<u>DECISION 39</u> – 01.02.2022 – Validation du déroulement des Tests Physiques obligatoires en 1° Session et Session de rattrapage pour les Arbitres Blessés ou malades depuis le début de la saison 2021/2022 et avant le 01.02.2022.

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé, du fait de la situation par rapport à la COVID-19 et des dernières instructions liées au pass sanitaire, de confirmer le report de la date limite de réalisation des épreuves physiques sur la saison en cours par les Arbitres de Ligue (Règlement Intérieur Article 22 Alinéa C Paragraphe D):

Du 31.01 au 05.02.2022.

En conséquence, les Arbitres de Ligue concernés, à savoir :

- ceux qui, ayant été en échec lors du Stage de rentrée en date du 21.08.2021, n'ont pu en raison de leurs blessures, se présenter aux sessions précédentes,
- ceux qui ont été blessés depuis le début de la saison et donc dans l'impossibilité d'effectuer leurs tests lors des sessions précédentes,
- ceux qui ont régularisé leurs dossiers d'arbitrage depuis la dernière session,

Ont été régulièrement convoqués pour effectuer leurs tests physiques selon leur catégorie :

Le samedi 05.02.2022 au STADE DE VELAUX à 09h30

- 1 Arbitre de Ligue effectuera sa session de rattrapage suite à son échec du 21.08.021.
- 3 Arbitres de Ligue aptes médicalement ou administrativement effectueront leur première session.

Le Bureau Exécutif de la CRA a également enregistré que 5 Arbitres de Ligue étaient actuellement indisponibles pour raisons médicales dument justifiées par les certificats médicaux d'arrêt d'arbitrage correspondants établis et régulièrement réceptionnés par la CRA avant le 01.02.2022.

Des membres de la CRA seront, en fonction des contraintes sanitaires en vigueur, présents pour ce rassemblement des tests physiques (regroupement de cette session avec les tests physiques subis par les candidats à l'examen de Ligue 2021/2022).

<u>DECISION 40 – 01.02.2022 - Examen des demandes de dérogation d'âge pour des Candidats JAL et</u> Séniors aux 2 épreuves, physique et technique de la saison 2021/2022 en date du 05.02.2022 :

La CRA a enregistré en date du 21.01.2022 et du 01.02.2022, les demandes de dérogation d'âge transmises par la CDA du VAR pour des candidats JAL et Séniors aux épreuves technique et physique de l'examen annuel au titre d'Arbitre de Ligue.

Après avoir pris connaissance de ces demandes et après vérification des dossiers des Arbitres concernés,

en raison des circonstances liées à la crise sanitaire qui ont perturbé le cycle normal des potentielles candidatures d'Arbitres et des arrêts successifs de compétition sur 2 saisons qui ont décalé leurs préparations technique, physique et pratique,

En application des Articles 17 et 18 de son Règlement Intérieur,

Le Bureau Exécutif de la CRA donne son accord à ces 3 demandes de dérogation par rapport à l'âge limite de leurs catégories respectives aux Candidats Arbitres de Ligue suivants :

- GEORGET Benjamin, Jeune Arbitre de District
- GERALDES Enzo, Jeune Arbitre de District
- EL JATTARI Mourad, Arbitre D1

La CRA transmettra cette décision au Président de la CDA du District du VAR.

<u>DECISION 41 – 01.02.2022 – Validation des décotes « NOTE CRA » pour la période du 30 Novembre</u> 2021 au 31 Janvier 2022

La CRA a enregistré les incidences du mécanisme de calcul de la note administrative dite NOTE CRA tel que prévu aux Articles 23 et 67 de son Règlement Intérieur et détaillé à l'Annexe 4.

Les situations de ces décotes sont établies mensuellement et validées lors d'une réunion du Bureau Exécutif de la CRA, chaque Arbitre de Ligue en étant informé individuellement.

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé pour la période du 30.11.2021 au 31.01.2022 l'ensemble des décotes appliquées par Arbitre et par motif à partir des manquements administratifs constatés et selon les règles précisées dans le protocole de communication remis à chacun.

Ces points de décote imputés à chaque Arbitre de Ligue s'additionneront sur l'ensemble de la saison.

<u>DECISION 42 – 01.02.2022 – Validation de Mesures Administratives prises à l'encontre d'Arbitres de Lique relatives à une faute technique sur un match.</u>

En application de l'Article 67 de son Règlement Intérieur,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé, en raison du constat relevé d'une situation de :

Faute technique

De prononcer à l'encontre de 3 Arbitres, la mesure administrative suivante :

- la non-désignation pour une durée de 2 semaines.

La CRA a informé les Arbitres de Ligue concernés et appliquera les mesures décidées.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES AU 01.02.2022

Sont en indisponibilité médicale, les Arbitres de Ligue suivants :

YOUSSEF Walid: jusqu'au 14.02

- DEFERRO Rémy : du 11.08 au 12.02

MOUDERY Philippe: du 23.08 au 14.02

AJJANI Hicham : du 27.09 au 31.08

- BELCADI Jules : du 29.11 au 10.02

- SASSI Julien: jusqu'au 01.03

- ABDELGHEFFAR Abed : jusqu'au 18.03

- MARY Alexandre : jusqu'au 21.02

MESSAOUDI Anas : du 25.01 au 28.02

GRUT Antoine : du 20.12 au 20.02

TIR Sofiane: du 20.01 au 21.03

- HENCK Guillaume : du 17.01 au 09.02

- ROBERT Kévin : du 17.01 au 14.02

- BARHOUMI Bilel: jusqu'au 01.02

- ADAMCZYK Teddy: du 31.01 au 15.03

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 27.02.2022

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace portail des Officiels.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour ayant été transmis, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu être présents à cette réunion du 01.02.2022.

Prochaine réunion du Bureau Exécutif CRA Le 16.02.2022

Président Karim ABED Secrétaire Noël RIFFAUD